



CICMA/ACDSA
FORMULAIRE DE DEMANDE D'ARBITRAGE

<u>PROPOSANT</u>	<u>DÉFENDEUR</u>
ASSUREUR	ASSUREUR
ADRESSE	ADRESSE
ASSURÉ	ASSURÉ
NUMÈRO DE DOSSIER	NUMÈRO DE DOSSIER
DATE DE L'ÉVÈNEMENT	DATE DE L'ÉVÈNEMENT
LIEU DE L'ÉVÈNEMENT	LIEU DE L'ÉVÈNEMENT
TYPE D'ASSURANCE	TYPE D'ASSURANCE
MONTANT DES DOMAGES-INTÉRÊTS	MONTANT DES DOMAGES-INTÉRÊTS
DISCUSSION PRÉ-ARBITRAGE Date _____ Par _____ Nom du Représentant	DISCUSSION PRÉ-ARBITRAGE Date _____ Par _____ Nom du Représentant
Un représentant sera présent à l'audience Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> _____ Nom du représentant	Un représentant sera présent à l'audience Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> _____ Nom du représentant
Nom do contact de l'assureur: Téléphone: Courriel:	Nom do contact de l'assureur: Téléphone: Courriel:
ALLÉGATIONS DU PROPOSANT	ALLÉGATIONS DU DÉFENDEUR
Date _____ _____ Signature du représentant autorisé	Date _____ _____ Signature du représentant autorisé

Ouvrez le formulaire et suivez les instructions suivantes:

1. Les frais d'arbitrage payable par le proposant sont de \$250 payable à ACDSA. Pour le chapitre de l'Ontario, ajouter la TVH de \$32.50 (# TVH 82055 2792)

Envoyez votre chèque à la personne responsable de votre comité d'arbitrage local avec la section du proposant complétée du formulaire.

Si le défendeur réclame également, des frais supplémentaires de \$250 s'appliquent. Pour le chapitre de l'Ontario, ajouter la TVH de \$32.50 (# TVH 82055 2792)

2. Pour les cas dont les montants se situent entre \$5,000 et \$50,000, veuillez inclure cinq (5) copies de tous les documents pertinents pour supporter votre dossier.

Le proposant doit envoyer cinq (5) copies au défendeur.

Le défendeur doit compléter le formulaire et y rattacher toute documentation pertinente, conserver une (1) copie, en envoyer une (1) copie complète au proposant et trois (3) copies à la personne responsable du comité d'arbitrage

3. Pour les cas dont les montants sont en-deçà de \$5,000, veuillez inclure trois (3) copies de tous les documents pertinents pour supporter votre dossier.

Le proposant doit envoyer trois (3) copies au défendeur

Le défendeur doit compléter le formulaire et y rattacher toute documentation pertinente et envoyer une (1) copie complète au proposant et une (1) copie complète à la personne responsable du comité d'arbitrage

Note: Les documents seront détruits un (1) an après l'audience.